RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10398
Numéro SIREN : 552 056 392
Nom ou dénomination : ABC PEYRAUD

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 65957

ABC PEYRAUD
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 62, rue de Strasbourg - Bâtiment D5, 94150 RUNGIS
552 056 392 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept,
Le 13 décembre,
A 11 heures,

Les associés de la société ABC PEYRAUD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 62, rue de Strasbourg - Bâtiment D5 94150 RUNGIS, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 28 novembre 2017 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry PEYRAUD, en sa qualité de Président de la société EURO DISTRI PIZZ, Présidente de la Société.

Madame Georgette PEYRAUD est désigné comme secrétaire.

La société COMEXI, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente..

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

PT

GP

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°65957 en date du 10/12/2018

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Patrice PEYRAUD et celui-ci ayant exprimé le désir de ne pas effectuer un préavis de trois mois, mette fin a son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
EURO DISTRI PIZZ
Représentée par son Président Thierry PEYRAUD

Le secrétaire
Georgette PEYRAUD